

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**  
STATION D'EPURATION  
PROMENADE DU BERNET  
**65170 VIELLE-AURE**

Tél : 05.62.39.40.74

Email : [siahva-administratif@wanadoo.fr](mailto:siahva-administratif@wanadoo.fr)

[www.siahva.fr](http://www.siahva.fr)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 1<sup>er</sup> juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> juillet, à 14 heures 15, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Station d'Épuration de Vielle-Aure, (salle de l'aquascope) sous la présidence de Jean MOUNIQ.

Etaient présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, Jacques SALAT, André DUBAN et Alain PENEVEYRE

Absents excusés : Mrs Jean-Michel ISOART, André MIR, Jean Michel MARIA et Didier BRUN

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Michel MILLET, FOURCADE LAVIGNE Dominique, Philippe SPITERI et Lucien FERRAS

Etait également présente Mme CAMES BAUDOUIN Marie-Claire Ingénieur du service.

**Les convocations ont été envoyées le 27 juin 2022**

-----  
*En introduction de séance, le Président indique que le quorum est atteint.*

*Le Président propose Monsieur Jean PAUCIS, en qualité de secrétaire de séance.*

**Attribution du marché relatif à la réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Bourisp, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec**

Monsieur le Président rappelle la consultation lancée et publiée le 23 mai 2022 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 26 mai 2022 dans la Semaine des Pyrénées pour la réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Bourisp, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec : 1295 ml de canalisations sont concernés.

La remise des offres a été fixée au 16 juin 2022, à 12 heures.

L'ouverture des plis a été réalisée le 17 juin, à 11 heures.

4 entreprises ont fait parvenir une offre.

Les offres à l'ouverture des plis sont les suivantes :

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC	Notes obtenues/100
<b>ATEC</b>	93 285.50 €	111 942.60 €	<b>94.5</b>
<b>SUBTERRA</b>	99 780.00 €	119 736.00 €	<b>81.7</b>
<b>EUREA</b>	140 093.25 €	168 111.90 €	<b>81.1</b>
<b>UVEO</b>	139 684.00 €	167 620.80 €	<b>74.1</b>

Des informations complémentaires ont été demandées aux quatre entreprises ainsi qu'un chiffrage complémentaire concernant un tronçon de 35 ml à chemiser à VIGNEC, non prévu initialement, sur lequel une inspection télévisée réalisée le 21/06/2022 a révélé d'importantes dégradations.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres suite à ces demandes complémentaires

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC	Notes obtenues/100
<b>ATEC</b>	97 248.00 €	116 697.60 €	<b>94.5</b>
<b>SUBTERRA</b>	105 610.00 €	126 732.00 €	<b>84.3</b>
<b>EUREA</b>	148 086.50 €	177 703.80 €	<b>78.0</b>
<b>UVEO</b>	145 411.00 €	174 493.20 €	<b>74.1</b>

Au vu du rapport présenté, le Président entendu, les membres du comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'attribuer le marché à l'entreprise SAS ATEC Réhabilitation, ZA La Barricade, 22170 PLERNEUF, pour un montant HT de 97 248.00 € soit un montant TTC de 116 697.60 €.

**Attribution du marché relatif à la réhabilitation en tranchées de tronçons du réseau d'assainissement sur les communes d'Aragnouet, de Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec**

Le Président indique aux membres du comité qu'une consultation a été lancée le 13 mai 2022 pour la réhabilitation en tranchée de tronçons du réseau d'assainissement sur les communes d'Aragnouet, de Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec.

2 entreprises ont fait parvenir une offre. Une entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre au vu de sa charge de travail.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres à l'ouverture des plis.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC
<b>SOGEP</b>	18 332.43 €	21 998.91 €
<b>ACCHINI</b>	12 738.00 €	15 285.60 €

Des demandes d'informations complémentaires ont été demandées aux deux entreprises. Il a été notamment demandé à l'entreprise ACCHINI de fournir :

- Mémoire technique et fiches matériaux
- Mode opératoire amiante

- Prix du BPU non renseignés, à compléter
- Justification du prix de réfection d'encrochement
- Calendrier de travaux

Comparatif du dossier technique (après demande de compléments)				
Retour des pièces visées	SOGEP		ACCHINI	
	Pièce présente ?	signée ?	Pièce présente ?	signée ?
AE	oui	oui	oui	oui
BPU	oui	oui	oui	oui
Cahier des charges	oui	oui	oui	oui
DQE	oui	oui	oui	oui
Mémoire technique	oui	-	non	-
Habilitations amiante du personnel	oui	-	oui	-
Mode opératoire amiante	oui	-	non	-
Note d'information aux riverains prévue	oui	(p26 du MT)	non	-
Fiches matériaux	oui		non	-
Engagement délai	oui	29/08 au 15/09	non	-

BPU incomplet : manquent:  
 Prix 6109 (tri-couche)  
 Prix 6112 (grave-ciment)  
 Prix 1101 (tranchées pour branchement)  
 Prix 1104 (terrassements manuels)  
 Prix 1105 (rocher)  
 Prix 1109 1) et 2) (pompages)

L'entreprise ACCHINI n'a pas répondu malgré 3 relances.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres suite à ces demandes.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC
<b>SOGEP</b>	17 692.43 €	21 230.91 €
<b>ACCHINI</b>	-	-

Au vu du rapport d'analyse présenté, les membres du comité, à l'unanimité, décident d'attribuer le marché à l'entreprise SAS SOGEP, 1 rue des Arpens, 65100 ADE, pour un montant HT de 17 692.43 € soit un montant TTC de 21 230.91 €.

### **Création d'un groupement de commandes SIAHVA/Commune de Bourisp : création antenne réseau d'assainissement nouvelle voie « déviation nord »**

Le Président rappelle aux membres du comité le projet de réalisation, sur la commune de Bourisp, d'une nouvelle voie appelée « déviation nord ».

Les travaux portent sur la création d'une antenne du réseau d'assainissement sous le projet de la nouvelle voirie soit environ 170 ml de réseau de collecte comprenant 5 regards d'assainissement.

Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIAHVA, en coordination avec la création de la voirie et autres réseaux divers réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bourisp.

Il propose donc qu'un groupement de commandes publiques soit créé entre le SIAHVA et la commune de BOURISP pour passer conjointement le marché de travaux et qu'une convention constitutive soit signée.

Le Président donne lecture de cette convention.

De plus, il précise que chaque collectivité doit être représentée au sein de la Commission d'Appel d'Offres par :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Les membres du comité, à l'unanimité :

- approuvent la création d'un groupement de commande publique entre le SIAHVA et la commune de BOURISP
- approuvent la décision que la commune de BOURISP soit le coordonnateur,
- approuvent la signature et la notification d'un marché unique par le coordonnateur au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- désignent Mr Jean MOUNIQ comme membre titulaire, et Mr Jacques SALAT comme membre suppléant, pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement,
- autorisent le Président à signer les pièces de la convention constitutive,
- autorisent le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce marché,

**Questions diverses et autres point abordés :**

Le Président évoque le vol du FIAT DUCATO sur le site de la station d'épuration, dans la nuit du 5 au 6 juin 2022. Il mentionne que le véhicule a été retrouvé en bon état.

Au vu de cet événement, il propose de sécuriser le site afin de tenter d'éviter que ce genre d'incident ne se reproduise à l'avenir.

Il précise que des membres de l'équipe de la Cellule de Prévention Technique de la Malveillance de la Gendarmerie des Hautes-Pyrénées se sont rendus sur le site le 29 juin afin de faire un point sur les préconisations à prendre pour sécuriser au maximum les lieux.

Fort de ces conseils, le Président propose de consulter des entreprises spécialisées pour recueillir les devis quant à la mise en place de cette sécurisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 50

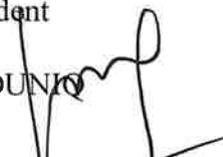
Le Secrétaire de séance

Jean PAUCIS



Le Président

Jean MOUNIQ

  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE-VALLEE D'AURE**  
Promenade du Bernet  
65170 VIELLE-AURE